

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°18 , mutations,

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 juin 1921

Numéro JO
n° 295 du 30/06/1921

Date du numéro
30 juin 1921

TEXTE INTÉGRAL

l'interprète Kaki Mohamed en service à la Justice indigène, et auxiliaire Yacin Abdallah, du service des douanes, sont mis à la disposition de M. l'Adjoint principal des services civils Roque, pour les opérations de recensement. L'interprète Kaki Mohamed, sera suppléé à la justice européenne par l'interprète Abdou Mohamed, en service à la justice indigène.